
Dons des officiers municipaux de la commune de Villiers-sous-Grez d'effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons des officiers municipaux de la commune de Villiers-sous-Grez d'effets pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 17 ventôse an II (7 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 153;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30363_t1_0153_0000_21

Fichier pdf généré le 22/01/2023

d'émigré estimé 92,200 l. a été adjugé à 237,000 l. et a surpassé l'estimation de 144,800 l.; vous en jugerez l'esprit en apprenant que la presque totalité de l'argenterie de nos églises, formant une masse de 2164 marcs, se rend à la monnaie et à la trésorerie nationale, et que cet envoi sera bientôt suivi d'un autre; qu'il en est de même des cuivres, fers, plombs, et que chacun de ces métaux court à sa destination; le fanatisme abandonne notre commune, il n'y trouve plus de victimes à immoler, par conséquent d'aliment à sa fureur; l'homme y secoue enfin avec force toute espèce de préjugés, et rendu à sa dignité première il ose penser à s'éclairer au flambeau de la raison; vous jugerez de sa haine pour les ennemis de la patrie, en apprenant qu'un bataillon est demandé pour la Vendée, on se dispute l'honneur de le composer, en trois jours il est formé, armé et équipé, et déjà il s'est mesuré avec les rebelles.

Un autre détachement de 500 hommes parti le 14 de ce mois et pareillement équipé, voilà des témoignages de l'intérêt que prennent nos administrés à la prospérité de nos armées; la 1^{re} réquisition du district, en attendant l'heure de son départ, s'instruit; elle est familière avec le pas de charge.

Recevez, représentans, le tribut de notre reconnaissance; vous à qui nous sommes redevables de ces sentimens républicains par votre conduite et vos étonnantes mesures; montrés vous toujours terribles envers les traîtres et nos ennemis, et ne souscrivez aucun traité de paix, qui n'assure à jamais la félicité publique; Vive la Montagne, Vive la République !
B. et F. ».

HAUDELECQUE, LECORBEILLER, GISORS (secrét.),
GIRAULT, BONAL.

19

L'agent national du district de Condat-la-Montagne, ci-devant Saint-Claude, écrit au président de la Convention, qu'un domaine d'émigrés, estimé 48,000 liv., a été vendu 174,730 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (1).

20

Les administrateurs du district de Fontenay-le-Peuple annoncent un deuxième envoi de 566 marcs d'argenterie à la monnaie, 1700 livres de cuivre à Rochefort; ils ajoutent que les biens des émigrés, qu'ils ont divisés en petites portions, se vendent avantageusement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (2).

(1) P.V., XXXIII, 70. Bⁱⁿ, 17 vent.; J. Sablier, n° 1183; Ann. patr., p. 1927.

(2) P.V., XXXIII, 70. Bⁱⁿ, 17 vent., 22 vent., (suppl^t), 25 vent. (2^e suppl^t); Ann. patr., p. 1927; M.U., XXXVII, 281; Mon., XIX, 648; J. Fr., n° 530.

21

La société populaire de la commune d'Ercé, district de Saint-Girons, félicite la Convention nationale de ses travaux, l'invite à rester à son poste. Point de trêve, dit-elle, point de paix aux ennemis de la patrie.

Cette société annonce que nombre d'agens suspects, et parents d'émigrés, qui avoient été enfermés par ordre du commissaire Alard, ont été mis en liberté, et qu'ils lèvent la tête plus que jamais.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale (1).

22

Les citoyens Pujol et Aurejac, notaires publics, le premier à Ville-Franche, le second à Ville-Nouvelle, envoient à la Convention le récépissé du dépôt de leurs titres; ils la prient d'accepter, au nom de la nation, l'affranchise qu'ils lui font du montant de leurs offices, comme une marque de leur entier dévouement à l'intérêt public.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (2).

23

Les officiers municipaux de la commune de Villiers-sous-Grez (3) annoncent qu'ils viennent d'envoyer au district de Nemours cent trente six chemises, neuf draps, six paires de souliers et vingt une paires de bas.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Villiers, 25 pluv. II. A la Conv.] (5)

« Citoyens,

Les officiers municipaux de la paroisse de Villiers-sous-Grez vous représentent qu'ils ont déposé à l'administration du Directoire du district de Nemours.

Les offrandes qui ont été faites par les citoyens de la commune dudit Villiers pour les défenseurs de la Patrie, savoir : il a été fourni 138 chemises; plus il a été fourni 9 draps; plus il a été fourni 6 paires de souliers; plus il a été fourni 21 paires de bas.

Zélés pour la patrie, Vive la République, nous sommes avec fraternité vos concitoyens serviteurs ».

MEURIER (maire), AUBRY (off. mun.), AUDEBERT (off. mun.), NAVEAU (agent nat.).

(1) P.V., XXXIII, 71. Bⁱⁿ, 18 vent.

(2) P.V., XXXIII, 71. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(3) Et non Villard-sous-Gray.

(4) P.V., XXXIII, 71. Bⁱⁿ, 22 vent. (suppl^t).

(5) C 293, pl. 968, p. 24.